

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse Charte 2021

#### Informations générales :

Opérateur	<b>SFR</b>	Arrdt	<b>16<sup>ème</sup></b>
Nom de site	PASSY BIS	Numéro	7510041104
Adresse du site	<b>15, rue Gustave Zede</b>	Hauteur	R+6 (22m)
Bailleur de l'immeuble	<b>Privé</b>	Destination	habitations
Type d'installation	<b>Nouveau site 2G/3G/4G/5G et partage de la fréquence de 2100Mhz (4G/5G)</b>		
Complément d'info	6 antennes sur 3 azimuts ;		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui

#### Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	<b>02/05/2023</b>
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	<b>10/05/2023</b>
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	<b>02/06/2023</b>

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer une nouvelle antenne-relais sur le secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de 3 antennes pour la fréquence 3500 MHz (5G) et ajout de 3 antennes 2G/3G/4G (fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz), avec partage de la fréquence 2100MHz en 4G/5G orientées vers les azimuts 0°, 110° et 250°.		
Distance des ouvrants	Néant	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	<b>2G/3G/4G/5G (2100): 0° &lt;2V/m - 110° &lt;5V/m - 250° &lt;1V/m</b> <b>5G (3500) : 0° &lt;2V/m - 110° &lt;5V/m - 250° &lt;2V/m</b>		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	2G/3G/4G/5G : 22.45m pour les antennes à faisceaux fixes <b>5G: 21.95m pour les antennes à faisceaux orientables</b>		

#### Incidence visuelle

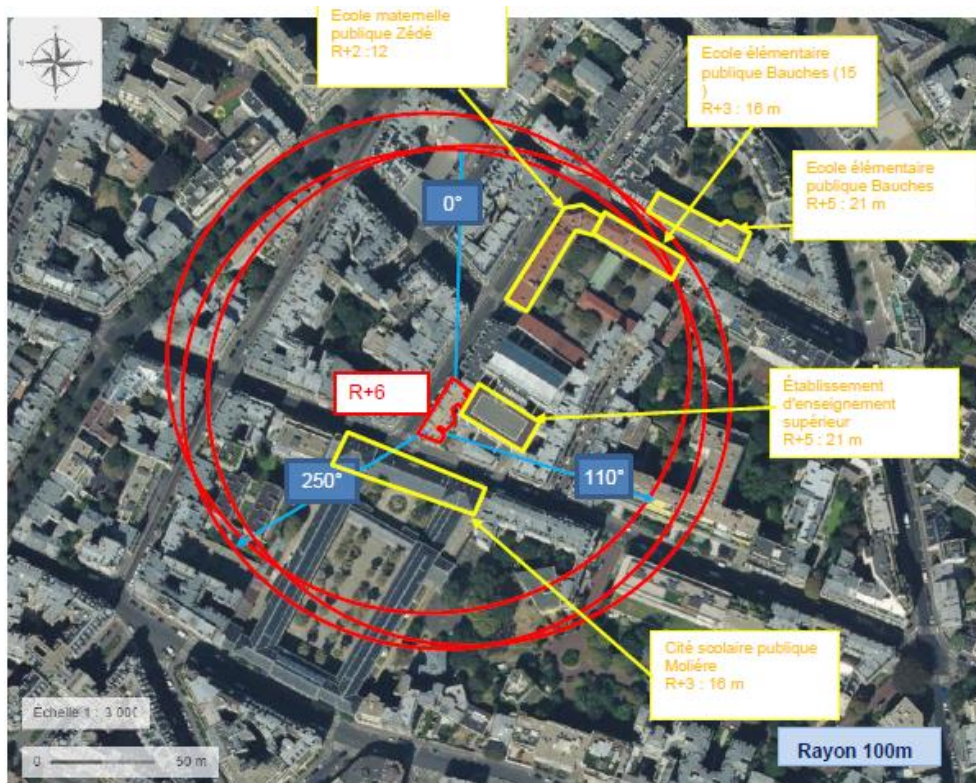
Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet consiste à installer 3 antennes 4G de 2m et 3 antennes 5G de 1m sur des châssis métalliques repris sur plots à étanche dans une fausse cheminée.
Zone technique	Les modules techniques, de taille réduite et de couleur gris seront placés en toiture, invisibles depuis la rue.

#### **Date :**

#### **Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :**

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>

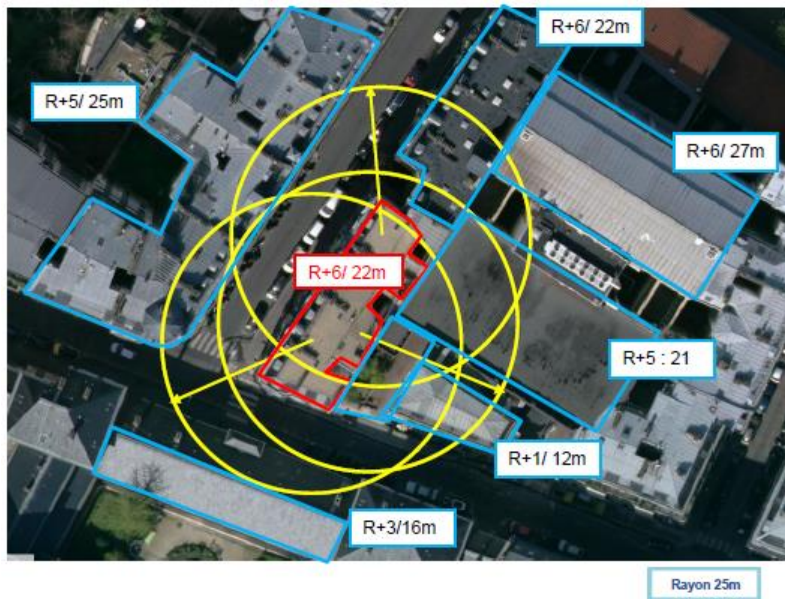
Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui /Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
École maternelle publique Zédé	5 Rue Gustave Zédé, 75016 Paris	12m	NON	40m	0,064 V/m
École élémentaire publique Bauches (15)	15 Rue des Bauches, 75016 Paris	16m	Non	80m	0,057 V/m
Cité scolaire publique Molière	71 Rue du Ranelagh, 75016 Paris	16m	OUI	14m	0,0417 V/m
École élémentaire publique Bauches (10)	10 RUE DES BAUCHES 75016 Paris	21m	Non	124m	0,033 V/m
Établissement d'enseignement supérieur	66 Rue du Ranelagh 75016 Paris	21m	OUI	14.00m	0,053 V/m



**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes**



**Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe**

❖ **Exposition par antennes à faisceau fixe**

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 0 et 1 V/m

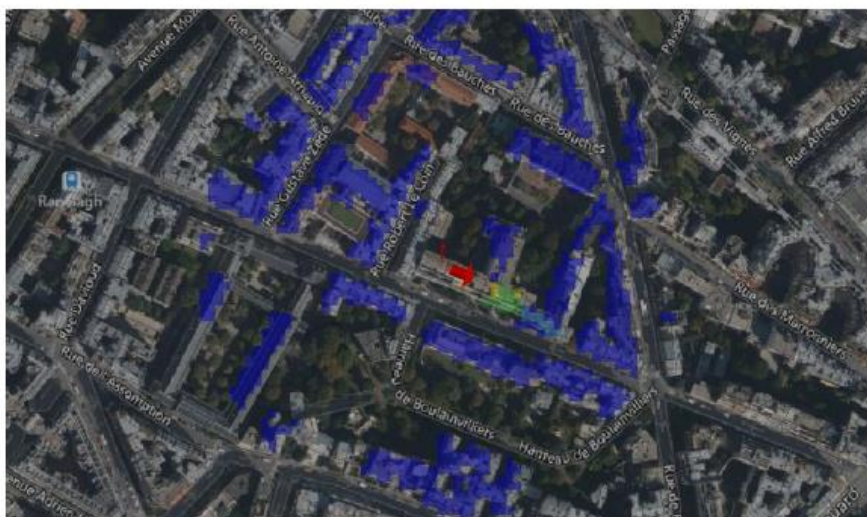
Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	<i>Azimut 0°</i>	<i>Azimut 110°</i>	<i>Azimut 250°</i>
<i>Niveau Maximal</i>	<i>entre 1 et 2 V/m</i>	<i>entre 4 et 5 V/m</i>	<i>entre 0 et 1 V/m</i>
<i>Hauteur</i>	<i>20.5 m</i>	<i>20.5 m</i>	<i>21.5 m</i>

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

iii. **Azimut 110°: antennes fixes**

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 110°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 20.5 m .



## Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) - Faisceaux orientables

### ❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 0 et 1 V/m .

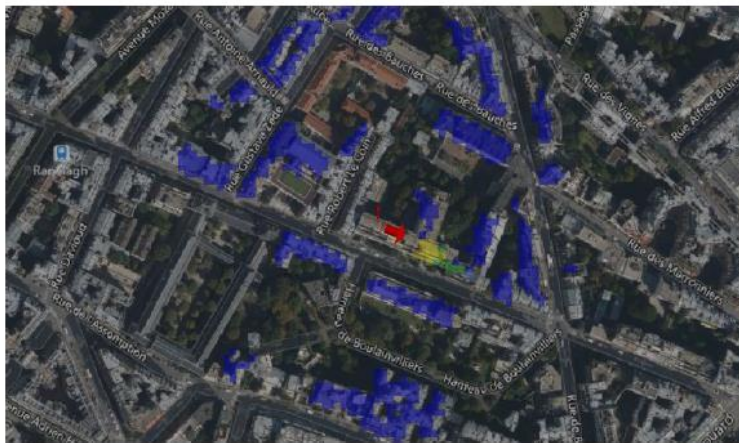
Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 0°	Azimut 110°	Azimut 250°
<b>Niveau Maximal</b>	entre 1 et 2 V/m	entre 4 et 5 V/m	entre 1 et 2 V/m
<b>Hauteur</b>	22.5 m	23.5 m	23.5 m

### **SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

#### iv. Azimut 110°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 110°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 23.5 m .



#### Légende



## Vue des Antennes Avant/Après

Avant travaux



Après travaux





## Vue des Azimuts

Azimut 0 :



Azimut 1 :



Azimut 2 :

